



Bienveillance.

Le masque de la valeur économique cachera longtemps qu'il peut exister une société bienveillante. Protection sociale, soins pour tous, asile aux victimes de la politique et de l'économie sont devenus hors la pensée commune, y compris pour les victimes.

Au contraire, le monde se peuple de consultants cyniques qui distillent la devise de Machiavel : «Ce qu'il n'est pas bien de faire, il faut le faire faire par d'autres». Il fut un

temps où l'on pratiquait l'examen de conscience, expression désuète mais utile à tous, en particulier pour traquer le cynisme que nous pratiquons inconsciemment via l'économie et la politique : ce qu'il n'est pas bien de faire, nous le déléguons individuellement au système dans lequel nous vivons. Heureusement, nous déléguons aussi au système ce qu'il est bien de faire.

Les droits de l'homme progressent, mais la judiciarisation croissante nous éloigne des principes fondateurs. Si l'on en est enfin arrivé à un Etat de droit, dressant ainsi les garde-fous qui canalisent nos pulsions, on a du même coup oublié de considérer l'autre comme celui qui ne sait que appeler ses avocats pour déclencher un procès sur des futilités de cohabitation.

L'écologie progresse, mais certains se frottent les mains : nous avons gagné beaucoup d'argent en polluant la planète, nous en gagnerons encore beaucoup en la nettoyant...

L'examen de conscience, qui consiste à remplacer sans cesse nos actions par rapport à nos valeurs, serait un exercice utile. Au minimum, il pourrait nous conduire à l'honnêteté intellectuelle et remplacer notre cynisme délégué au système par une gentillesse individuelle : l'humanisme est là où l'on considère que l'autre est un autre soi-même.

Dans un Etat de droit, l'homme est un citoyen. Sa citoyenneté s'arrête aux frontières. Les organismes supra-nationaux instaurent un difficile droit international. Les résolutions de l'ONU ou les actions du Tribunal Pénal International sont noyées sous l'actions des groupes d'intérêt. Dans peu de temps, le droit privé prendra le pas sur le droit des Etats, diluant ainsi la citoyenneté dans un schéma purement économique.

A commencer par une simple question : Combien pourraient donner une définition intéressante du citoyen ?

Une bonne réponse pourrait ouvrir à la question suivante : quelle est la différence entre l'homme et le citoyen ?

Disons que le citoyen subit le cadre qu'il s'est construit alors que l'homme a la capacité d'être bienveillant... Long chemin pour les passagers de l'univers !

R. Tia